



Délibération n° 2024 / 081

**Séance ordinaire du 17 décembre 2024
18h00 à l'auditorium Pierre MALBOSC**

Date de convocation : 11 décembre 2024

Président de séance : Mme Amapola VENTRON, maire

Secrétaire de séance : Mme CAORS

Rapporteur : Mme CAORS

Le quorum étant atteint :

Conseillers en exercice : 29

Présents : 19 Représentés : 2 Absents : 8

Résultat du vote, au scrutin ordinaire, après débats contradictoires :

Votes pour : 21

Abstention : 0

Votes contre : 0

Non-participation : 0

Suffrages exprimés : 21

Présents : Mme Amapola VENTRON – M. Robert ABELA – Mme Danielle CAUHAPE - M. Christian TANTI – Mme Charlotte CAORS – M. Daniel SAMANNI-MESTRE – Mme Sylvie CENCI-MACH – Mme Laurence BEGEY – Mme Florence DANIEL-SAMUELWEIS - Mme Marie-Christine BONAVENT – M. Éric MOUTON-CARTAZ – Mme Sylvie SOUCHON – M. Pierre CAVATORTO – M. Mehdi MEDJATI – Mme Patricia LAZZARO – Mme Anne-Marie ADRAGNA – M. Roger-Louis TROTIER – Jean-Paul REYNOIRD – Mme Eglantine MOUSIS.

Avaient donné pouvoir : Mme Virginie HOANG à M. Robert ABELA – Mme Nathalie LUELLES à M. Mehdi MEDJATI.

Absents : M. Serge LEBOURGEOIS - Mme Marianne VAN DEN PLAS – M. Frédéric VARTANIAN - M. Marc RADIGALES – M. Hervé FABRE-AUBRESPY - Mme Véronique BOURCET – M. Michel DORLET - M. Arnaud DESHAYES.

Objet : Actualisation de la convention de services numériques avec le syndicat Intercommunal du Grand Vallat (SIGV).

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-21, L. 5211-7 et L. 5211-8 ;

Vu l'arrêté du 13 avril 1977 du Sous-Préfet d'Aix-en-Provence portant création du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat pour la construction d'un collège d'enseignement Secondaire ;

Vu la délibération du comité syndical du syndicat du 29 avril 1998 approuvant la modification des statuts et la transformation du syndicat en un syndicat à vocation multiple dénommé « Syndicat Intercommunal du Grand Vallat » (SIGV) ;

Vu la délibération n°17.06.04 du 20 décembre 2017 du SIGV portant modification de ses statuts en lien avec la création au sein du Syndicat, d'une Direction des Systèmes d'Information et du numérique, en charge d'élaborer, faire évoluer et maintenir en condition opérationnelle, le système d'information regroupant les services de l'informatique, des réseaux et des télécoms des communes de Bouc Bel Air et de Simiane-Collongue ;

Vu l'arrêté du 16 juin 2021 du Sous-Préfet d'Aix-en-Provence portant modification des statuts du SIGV, relative à la construction des bureaux du SIGV intégrés au Centre de Supervision Urbain Intercommunal (CSUI) des communes de Bouc Bel Air et de

Simiane-Collongue ainsi qu'à la volonté de mutualiser les moyens humains et les compétences dans les domaines de l'informatique, des réseaux et des télécoms et de la vidéoprotection ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 décembre 2021 portant modification des statuts du SIGV ; Vu le règlement intérieur du conseil syndical du SIGV, adopté le 14 décembre 2021 ; Vu les statuts du SIGV ;

Vu la délibération n°2022/018 du 15 mars 2022 approuvant la convention de services numériques avec le SIGV ;

Vu le projet de convention de services numériques réactualisé par le SIGV, intitulé « SIGV - DSI - Convention de Services Numériques pour les Mairies 2024 V05.3 »,

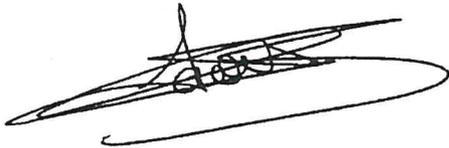
Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve la convention de services numériques réactualisée par le SIGV ci-annexée ;**
- **Autorise le maire à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Le 17 décembre 2024

La secrétaire de séance,

Charlotte CAORS



Le Maire,

Amapola VENTRON



Objet : Actualisation de la convention de services numériques avec le syndicat Intercommunal du Grand Vallat (SIGV).

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

La commune a réintégré le Syndicat Intercommunal du Grand Vallat (SIGV) pour l'ensemble des compétences de celui-ci suite à sa délibération n° 2021/030 du 18 mai 2021 et à l'arrêté du Préfet des Bouches-du-Rhône 9 décembre 2021 validant cette adhésion.

Dans le cadre de sa compétence en matière de réseaux et télécom, le SIGV a révisé et mis à jour la convention de services numériques, initialement approuvée par la délibération municipale n°2022/018 du 15 mars 2022. Cette mise à jour vise à préciser les périmètres de responsabilité et les modalités des prestations numériques adaptées aux besoins actuels des communes membres.